

Commune d'URBES
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de THANN-GUEBWILLER

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'URBES
SEANCE DU 3 FEVRIER 2020

Sous la Présidence de M. Claude EHLINGER, Maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H00.

Présents : Claude EHLINGER - Thierry HAMICH - Marie NUSSBAUM - Stéphane KUNTZ – Jean-Jacques WEBER - Sylvie WEBER- Philippe MUNSCH.

Absent non excusé : néant

Absent excusé ayant donné procuration : néant

Monsieur Jean-Jacques WEBER, Conseiller Municipal, assisté de Madame Claudia LICHTLÉ Secrétaire de Mairie, sont désignés en qualité de secrétaires de séance.

Monsieur le Maire salue l'assemblée présente et particulièrement les représentants de l'ONF, Madame Alexia FELDENWEG et M. François JOLY venus présenter le bilan 2019 et les états prévisionnels de coupes et travaux 2020 ; la séance étant principalement consacrée à la gestion de la forêt.

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance.

1. Approbation de la séance du conseil municipal du 25 novembre 2019
2. Urbanisme : désignation signataire d'un permis de construire
3. Forêt :
 - 3.1 Programme des travaux d'exploitation et état prévisionnel des coupes 2020
 - 3.2 Programme d'actions 2020
 - 3.3 Approbation état d'assiette 2021
4. Dotation de l'arme de défense individuelle des Gardes Champêtres de la Brigade Verte du Haut-Rhin
5. Déploiement de la fibre
6. Extension de la régie de recettes n°2232 aux menus produits forestiers
7. Tenue du bureau de vote élections municipales

Divers et informations

DEL 2020-02-03/001. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2019.

Le compte rendu de la séance du 25 novembre 2019, dont copie conforme a été adressée à tous les Conseillers Municipaux, n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DEL 2020-02-03/002. URBANISME : DESIGNATION SIGNATAIRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Stéphane KUNTZ, 3^{ème} adjoint au Maire et délégué à l'urbanisme est intéressé à titre personnel dans la délivrance d'un permis de construire pour l'extension d'un bâtiment agricole et la création d'un hangar de stockage.

Selon le code de l'urbanisme, en application de l'article L.422-7 si l'intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de déclaration préalable en son nom personnel, le Conseil Municipal désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

Un autre membre sera donc désigné par une délibération expresse du Conseil Municipal pour délivrer le permis de construire à la place de Monsieur Stéphane KUNTZ empêché.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de désigner un élu pour prendre la décision relative à la délivrance du permis de construire concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide par 6 voix POUR (Monsieur Stéphane KUNTZ ne prenant pas part à la délibération et au vote) de désigner Monsieur Thierry HAMICH, 1^{er} adjoint au Maire, délégué pour signer la décision relative au permis de construire de Monsieur Stéphane KUNTZ.

DEL 2020-02-03/003. FORET

3.1 PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ET ETAT PREVISIONNEL DES COUPES 2020

Une présentation du bilan comptable 2019 est faite au Conseil.

Le bilan fait apparaître les résultats suivants.

BILAN exercice 2019

Section d'investissement – achat forêt Husseren-Wesserling :

Dépense solde achat : 133 645,40 €

Recette affectée résultats clôture 2018 : 137 563,06 €

Résultat excédentaire : + 3 917,66 €

Section de fonctionnement

Le bilan de l'exploitation forestière 2019 se présente comme suit :

Dépenses réalisées : 74 262,14 € HT

Recettes réalisées : 56 840,78 € HT

Résultat déficitaire : - 17 421,36 €

Il en résulte un bilan déficitaire global de 13 503,70 € sur le budget forêt 2019.

Il est noté que des recettes de bois commercialisés en 2020, dont les frais de coupes ont été réalisés en 2019, pourraient diminuer ce déficit (estimation à 7 000 €).

Cette année le déficit est relativement important. Il s'agit d'une situation générale pour les forêts de petite échelle. Les ventes étant en baisse et une partie des bois de moins bonne qualité, le prix des ventes a nettement chuté. Le coût d'exploitation n'a pour autant pas été diminué et certaines charges incompressibles ne peuvent être réduites ce qui explique ce déficit important.

Pour l'année 2020, l'ONF n'a pas encore connaissance de l'évolution des ventes prochaines.

Madame Alexia FELDENWEG, Agent technique ONF et M. François JOLY, Responsable de l'Unité Territoriale, présentent au Conseil le programme d'exploitation et état prévisionnel des coupes 2020.

Cet état prévisionnel 2020 prévoit un volume total de coupes de 1 629 m3.

Pour :

- un coût total prévisionnel de débardage de 19 548 € HT
- un coût prévisionnel d'abattage et de façonnage (hors maîtrise d'œuvre) de 42 172 € HT
- un coût prévisionnel de maîtrise d'œuvre et d'honoraires et de frais de 7 750 € HT

Et

- une recette nette prévisionnelle de 69 470 € HT.

Tableau du programme d'exploitation présenté au Conseil Municipal par l'ONF

PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION - ETAT DE PREVISION DES COUPES														
FORET COMMUNAL D URBES - ANNEE 2020														
COUPES A FACONNER (PREVISIONS)														
PARCELLES	BOIS D'OEUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU			VOLUME NON FACONNE		VOLUM E TOTAL	RECETT E BRUTE HT (€)	DEPENSES D'EXPLOITATION PREVUES (hors honoraires) en € HT			RECETTE NETTE PREVISIONNELLE hors honoraires HT (€)	
	Feuillus	Résineux	Bois d'Industrie Feuillus	Bois d'Industrie Résineux	Chauffage					Abattage et façonnage		Débardage		
						En régie	A l'entreprise							
	m3	m3	m3	m3	m3	(stères)	m3	(stères)	m3	(A)	(B)	(C)	(E)	A-(B+C+E)
2.r	40		20						60	2 200	1 080		720	400
16.a et 16.r	47				107	153			154	2 350	2 772		1 848	-2 270
17aj	8				77	110			85		2 380		1 020	-3 400
47.r Douglas		90	40						130	6 720	2 340		1 560	2 820
chablis et secs		1200							1 200	48 000	22 400	7 200	14 400	4 000
façonnage des stères à l'entreprise					105	150				5 100		4 000		1 100
Sous-Total	95	1290	60		184	263			1629	64 370	30 972	11 200	19 548	2 650

COUPES EN VENTE SUR PIED (PREVISIONS)						
PARCELLES	VOLUME TIGES		VOLUME HOUPIER ET TAILLIS		VOLUME TOTAL	RECETTE NETTE PREVISIONNELLE HT
	Feuillus	Résineux	Feuillus	Résineux		
	m3	m3	m3	m3	m3	
chablis et secs		300			300	2100
Total		300			300	2100

VENTILATION DES DEPENSES D'EXPLOITATION DES BOIS FACONNES (€)			
Dépenses HT d'abattage et de façonnage en régie communale :			
Salaires + charges ouvriers :		21 659	
Charges patronales (43 %) :		9 313	
Total :		30 972	
Dépenses HT d'abattage et de façonnage à l'entreprise :		11 200	
Total dépenses HT d'abattage et de façonnage :		42 172	
Dépenses HT de débardage et de câblage			19 548
Honoraires			5 300
Assistance à la gestion de la main d'oeuvre HT			1 550
Autres dépenses HT (€)			900
Frais totaux d'exploitation (HT)		69 470	
TVA sur les frais d'exploitation :		4 625	
BILAN NET PREVISIONNEL HT (€)			-3 000

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le programme des travaux d'exploitation 2020, tel que présenté, en tenant compte des remarques et observations mentionnées et accepte la répartition des coupes entre bois façonnés et bois sur pied.
- Donne son accord pour les ventes de gré à gré et dans le cadre de contrats d'approvisionnement.
- Donne son accord pour les ventes groupées avec reversement à la commune de la part des produits nets déduction faite des frais de recouvrement dont le montant est fixé à 1% des sommes recouvrées.
- Donne mandat à Monsieur le Maire pour donner l'accord sur le projet final présenté par l'ONF et autorise Monsieur le Maire à signer les documents, ventes, contrats et devis relatifs au programme voté.
- Valide les résultats de la consultation des entreprises pour les travaux d'exploitation d'abattage de façonnage et de débardage réalisée par l'ONF et accepte l'ensemble des offres des prestataires.
- Valide les résultats de la consultation des entreprises pour les travaux d'exploitation d'abattage de façonnage et de débardage réalisée par l'ONF et accepte l'ensemble des offres des prestataires.

DEL 2020-02-03/003. FORET

3.2 PROGRAMME D'ACTIONS pour l'année 2020

Présentation du programme d'actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier de la Commune d'Urbès. Ce programme est conforme au document d'aménagement de la forêt.

Présentation du programme de travaux 2020 - ONF

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS Cocher les actions retenues	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)
TRAVAUX DE MAINTENANCE - PARCELLAIRE			
<input type="checkbox"/> Entretien du périmètre (*) Localisation : Eichwald bas	3 000,00	MLI	
<input type="checkbox"/> Entretien du parcellaire (*) Localisation : 1/2/5/37/38	3 500,00	MLI	
Sous-total			2 260,00 € HT
TRAVAUX DE PLANTATION / REGENERATION			
<input type="checkbox"/> Fourniture de plants de chêne sessile (*) Localisation : P.52 et P.51	500,00	PL	
<input type="checkbox"/> Régénération par plantation : mise en place des plants (*) Localisation : P.52 et P.51	500,00	PL	
Sous-total			3 850,00 € HT
TRAVAUX SYLVICOLES			
<input type="checkbox"/> Dégagement de plantation ou semis artificiel (*) Localisation : P.2 et P.52 P.2 et P.52	2,00	HA	
<input type="checkbox"/> Toilettage après exploitation (*) Localisation : Parcelles exploitées Parcelles exploitées	2,00	HA	
Sous-total			1 930,00 € HT
TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES DEGATS DE GIBIER			
<input type="checkbox"/> Protection contre le gibier - application de répulsif (sans phyto) (*) Localisation : P.2 et P.52	2,00	HA	
<input type="checkbox"/> Protection contre le gibier : fourniture et pose de protections individuelles (*) Localisation : P.52 et P.51	500,00	U	
Sous-total			8 590,00 € HT
TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE			
<input type="checkbox"/> Travaux connexes d'infrastructures : entretien des renvois d'eau (*) Localisation : tout le réseau Sur tout le réseau	16,00	KM	
<input type="checkbox"/> Travaux connexes d'infrastructures : entretiens divers de fossés (*) Localisation : Fossés	0,80	KM	
<input type="checkbox"/> Travaux d'entretien de route en terrain naturel (*) Localisation : Pistes	0,50	KM	
<input type="checkbox"/> Réseau de desserte : entretien des accotements et talus (*) Localisation : Darain/Eichwald	1,50	KM	

DESCRIPTIF DES ACTIONS ET LOCALISATIONS	Qté	Un.	Montant estimé (€ HT)
Cocher les actions retenues			
<input type="checkbox"/> Travaux d'entretien de piste/chemin (*) Localisation : Pistes/chemins Si besoin	1,00	KM	
Sous-total			7 820,00 € HT
TRAVAUX CYNEGETIQUES			
<input type="checkbox"/> Entretiens divers d'équipements cynégétiques (*) Localisation : p.10 P.10	1,00	U	
Sous-total			340,00 € HT
TRAVAUX D'ACCUEIL DU PUBLIC			
<input type="checkbox"/> Travaux - Sécurité du public et protection des milieux (*) Localisation : Sur tout le réseau Sur tout le réseau - sentiers	1,00	U	
Sous-total			2 830,00 € HT
TRAVAUX DIVERS			
<input type="checkbox"/> Opérations de maintien de la propreté des forêts et espaces naturels (*) Localisation : Si besoin	1,00	U	
<input type="checkbox"/> Travaux divers dans les peuplements (*) Localisation : Bûcher	1,00	U	
Sous-total			4 640,00 € HT
			Total : 32 260,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le programme d'actions 2020 préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier de la Commune d'Urbès, tel que présenté.
- Précise que dans le cadre des travaux de maintenance parcellaire une priorité est donnée à l'installation d'une trentaine de plaquettes parcellaires (nouvelle numérotation suite à l'acquisition de la forêt d'Husseren-Wesserling).
- Autorise Monsieur le Maire à signer devis, contrat et tout document afférent au programme présenté en tenant compte de la situation financière du budget forêt en cours d'exploitation.

DEL 2020-02-03/003. FORET

3.3 APPROBATION ETAT D'ASSIETTE 2021

L'ONF établit annuellement pour les forêts relevant du régime forestier, un « état d'assiette des coupes » qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage.

L'article 12 de la « charte de la forêt communal » cosigné par l'ONF et les représentants des Communes forestières, prévoit que les propositions d'état d'assiettes soient approuvées par délibération du Conseil Municipal.

La proposition de coupe présentée par l'ONF concerne les parcelles mentionnées dans le tableau ci-dessous :



Unité Territoriale de Saint-Amarin

ETAT D'ASSIETTE 2021
de la Forêt d'Urbès

Forêt	N° à l'état d'assiette		Nature technique de la coupe	Unité de Gestion		Surface à désigner (ha)	Prog. Agmt	Millésime proposé	Renseignements complémentaires
				N°	Surface totale (ha)				
Urbès	2021	638	Amélioration	1_a	10,4	10,4	2021	2021	
Urbès	2021	639	Amélioration	2_a	3,4	3,4	2021	2021	
Urbès			Amélioration	20_a	1,9	1,9	2021	suppression	Parcelle à dominante d'Epicéa touchée par le dépérissement de ces dernières années. Il est proposé d'y récolter les sujets atteints et de passer une rotation sans réaliser de coupe réglée.
Urbès			Régénération	20_r	15,2	15,2	2021	suppression	Parcelle à dominante de Sapin touchée par le dépérissement de ces dernières années. Il est proposé d'y récolter les sujets atteints et de passer une rotation sans réaliser de coupe réglée.
Urbès			Amélioration	51_a	16,9	16,9	2021	suppression	Parcelle à dominante d'Epicéa touchée par le dépérissement de ces dernières années. Il est proposé d'y récolter les sujets atteints et de passer une rotation sans réaliser de coupe réglée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve l'état d'assiette 2021 tel que présenté.

DEL 2020-02-03/004. DOTATION DE L'ARME DE DEFENSE INDIVIDUELLE DES GARDES CHAMPETRES DE LA BRIGADE VERTE DU HAUT-RHIN

Les missions de la Brigade Verte du Haut-Rhin et plus précisément des gardes champêtres doivent répondre au mieux sur le plan de la sécurité et de la tranquillité publique aux besoins et attentes de la population des communes adhérentes au dispositif.

Traditionnellement affectés à un travail de proximité, de lien social et à la lutte contre les incivilités de tout ordre, le garde champêtre a vu ses compétences se diversifier et son rôle évoluer ces dernières années, notamment depuis les attentats de 2015. Pour ces raisons, il nous appartient de fournir aux gardes champêtres dont les missions évoluent inéluctablement sur le terrain de la sécurité publique, des moyens de défense adaptés permettant de faire face à tous les types de situation qu'ils sont susceptibles de rencontrer tant pour leur propre sécurité que pour celle de nos concitoyens.

Légalement, les textes prévoient que les gardes champêtres peuvent être armés dans les conditions prévues aux articles R. 312-22, R 312-24 et R312-25 du code de la sécurité intérieure.

Les gardes champêtres peuvent être armés de n'importe quel calibre de la catégorie B 1° (9 mm, 38 spécial, 44 magnum, 357, 45 ACP, etc.). Et contrairement à l'agent de police municipale, le garde champêtre peut être armé à la seule discrétion du maire et après en avoir informé le préfet, lequel ne peut que se borner à viser l'autorisation municipale.

En ce qui concerne le choix de l'équipement, l'arme pressentie est un Glock 17. Il s'agit d'un pistolet semi-automatique, conçu et fabriqué pour les forces militaires et les services de police et qui équipe de plus en plus de services de police municipale.

Tel que le prévoit l'arrêté ministériel du 14 avril 2017, depuis le 1^{er} janvier 2018, les gardes champêtres sont soumis à une formation préalable à l'armement obligatoire, uniquement pour l'armement de catégorie B1°.

Les gardes champêtres devront préalablement satisfaire aux conditions de leur armement en étant déclarés aptes au port de l'arme et en ayant suivi avec succès la formation prévue. Par ailleurs, des séances de tir annuelles devront être mises en place afin de valider et maintenir le port d'armes des gardes champêtres.

La décision d'armer le garde champêtre relève de la seule décision des Maires. Cependant, compte tenu des incidences de cet armement, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il tient à soumettre ce point à l'avis préalable du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

- **Décide d'approuver l'armement des gardes champêtres.**

DEL 2020-02-03/005. DEPLOIEMENT DE LA FIBRE

Dans le cadre des travaux de déploiement de la fibre et suite aux problèmes techniques rencontrés sur le chantier, par délibération du 06/12/2019, la Commune de Fellingring a donné un avis défavorable à la création d'un réseau aérien (implantation de supports bois) au niveau du Sée pour réaliser la jonction du réseau entre Fellingring et Urbès.

Il appartient à la Commune d'Urbès de soutenir cette décision et d'aller dans le sens de la motion proposée par le Comité de Gestion du Sée et de refuser toute implantation de réseau aérien de déploiement de la fibre dans ce secteur classé.

Monsieur Stéphane KUNTZ, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil quelques points de situation relatifs aux travaux, qui malgré un surcoût important pour les financeurs, devraient aboutir à un enfouissement souterrain conformément aux décisions programmées initialement.

En termes de délais, le calendrier devrait être respecté. S'ajouteront encore les temps de réunions et d'informations publiques, suivies des propositions des opérateurs.

Au vu de ces informations, Monsieur le Maire propose au Conseil de suivre l'avis de la Commune de Fellingring en émettant un avis défavorable au projet d'implantation de supports bois aériens au niveau du Sée pour réaliser la jonction du réseau entre Fellingring et Urbès, considérant que le site du Sée est classé en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APB) depuis 1983 et classé en zone NATURA 2000 avec des périmètres de Zone Spéciale de Conservation (ZSC) et de Zone de Protection Spéciale (ZPS).

Le Conseil Municipal, après délibération et vote,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Fellingring en date du 06/12/2019 ;

- **Émet un avis défavorable à la création d'un réseau aérien le long du chemin du Sée pour assurer une liaison de transport dans le cadre du déploiement de la fibre optique entre Fellingring et Urbès.**

DEL 2020-02-03/006. EXTENSION DE LA REGIE DE RECETTES N° 2232 AUX MENUS PRODUITS FORESTIERS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'étendre la régie de recette n°2232 aux « menus produits forestiers carte de bois mort » pour permettre aux administrés concernés de payer et récupérer en mairie directement les cartes de bois délivrées annuellement.

Le Conseil Municipal :

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27/07/1963 de constitution d'une régie de recette autres recettes n°2232 ;

VU les actes de modifications et d'extension de la régie de recettes de la Commune d'Urbès : délibérations du Conseil Municipal du 04/12/2003 (cartes postales, sel de déneigement, sapins) – 05/07/2007 (livres) – 05/03/2018 (redevances location des salles) – 25/11/2019 (remplacement de la vaisselle cassée location des salles) ;

- **Décide d'étendre la régie de recette n°2232 à la vente de « menus produits forestiers carte de bois mort » (carte annuelle) en rappelant que le tarif 2020 de 15 € a été fixé en séance du 25/11/2019.**

DEL 2020-02-03/007. TENUE DU BUREAU DE VOTE ELECTIONS MUNICIPALES 2020

Composition du bureau de vote pour les 2 tours.

Il est proposé au Conseil Municipal d'établir la composition prévisionnelle du bureau de vote des prochains scrutins.

Elections municipales : 1^{er} tour du 15/03/2020 - tenue du bureau de vote jusqu'à 18 h00

8 h00 à 11 h30	11 h30 à 15 h00	15 h00 à 18 h00
Philippe MUNSCH	Sylvie WEBER	Claude EHLINGER
Thierry HAMICH	Stéphane KUNTZ	Patricia EHLINGER / Jean-Louis LOHSS
Annaïck SERRAND	Jean-Jacques WEBER	Martine SCHNEIDER
Marie NUSSBAUM	Sandrine LOHSS	Félix MURA

Elections municipales : 2^{ème} tour du 22/03/2020 - tenue du bureau de vote jusqu'à 18 h00

8 h00 à 11 h30	11 h30 à 15 h00	15 h00 à 18 h00
Sylvie WEBER	Philippe MUNSCH	Claude EHLINGER
Thierry HAMICH	Stéphane KUNTZ	Patricia EHLINGER / Jean-Louis LOHSS
Annaïck SERRAND	Jean-Jacques WEBER	Martine SCHNEIDER
Marie NUSSBAUM	Sandrine LOHSS	A définir

Une réunion préparatoire à la tenue du bureau et au dépouillement sera organisée le mardi 10/03/2020 à 19 h30.

Le Conseil Municipal prend part à la constitution de la composition prévisionnelle du bureau de vote telle que présentée ci-dessus dans les tableaux.

DIVERS ET INFORMATIONS

- Travaux sur les vannes du Sée et travaux connexes :
Monsieur Stéphane Kuntz, Adjoint au Maire présente au Conseil une série de photographies commentées relatives au chantier « vannes du Sée ».
- Ouverture du camping municipal :
La date d'ouverture du camping municipal est proposée au vendredi 17/04/2020.
Monsieur Thierry Hamich, 1^{er} adjoint au Maire, rappelle au Conseil qu'à l'occasion de l'ouverture, une charge importante de travail incombera au service technique communal qui sera sollicité sur cette période.
S'agissant des tarifs applicables en 2020, il est proposé au Conseil de les fixer lors de la prochaine séance du Conseil Municipal devant se réunir le 2 mars prochain.
- Remerciements :
Monsieur le Maire Claude EHLINGER remercie la Conseil Municipal pour le cadeau lui ayant été offert lors de la Réception des Vœux.
Mme Chantal ANDRES adresse ses remerciements au Conseil Municipal pour le message de sympathie transmis à la famille à l'occasion du décès de Mme Jeanne KUBLER.
- Agenda :
 - Lundi 2 mars 2020 à 20 h00 : séance du Conseil Municipal consacrée principalement à l'approbation des comptes administratifs 2019.
 - Jeudi 5 mars 2020 à 19 h00 : repas de fin de mandat du Conseil Municipal – lieu à confirmer.
 - Mardi 10 mars 2020 à 19 h30 : réunion préparatoire dépouillement des scrutins.
 - Dimanche 15 mars 2020 : 1^{er} tour des élections municipales.
 - Vendredi 20 mars 2020 à 19 h00 - le cas échéant : Installation du Conseil Municipal avec élection du Maire et des Adjointes.
 - Dimanche 22 mars 2020 – le cas échéant : deuxième tour des élections municipales.
 - Vendredi 27 mars 2020 à 19 h00 - le cas échéant : Installation du Conseil Municipal avec élection du Maire et des Adjointes.

- Ordures Ménagères : dotation annuelle d'écosacs :

Proposition de faire remonter l'information à la Communauté de Communes que la dotation annuelle des écosacs ne permet pas toujours de satisfaire aux besoins et spécialement lorsqu'il s'agit d'une dotation pour un foyer de personnes résidant dans un appartement. En raison des mauvaises odeurs, la sortie des sacs est souvent nécessaire bien que ceux-ci ne soient pas remplis. Une dotation de 50 sacs ne couvre pas l'année dans ce cas de figure.

Il est rappelé que la distribution des sacs est faite par les mairies bien que la compétence ait été transférée à la Communauté de Communes (encaissement des redevances par la Communauté de Communes) et que cela nécessite une mobilisation du personnel importante début janvier et ponctuelle tout au long de l'année. Un grand merci à Sylvie WEBER, Conseillère Municipale, qui a tenu les permanences en mairie pour la distribution des écosacs aux habitants.

- Numéricable – câblo-opérateur de télévision et fournisseur d'accès internet:

Quelques clients sur la commune d'Urbès adhèrent encore à la solution « Numéricable ». Des dysfonctionnements importants ont été relevés récemment encore. Il est noté que cette solution est vouée à disparaître et notamment à l'occasion de l'arrivée prochaine de la fibre.